

Coordonnées:

BS 5 Div C Gagetown :

Svcs Env: 506-471-3416

HazMat: 506-449-0620

Svcs Incendie: 506-422-2000 ext 2106

Contrôle des champs de tir: 506-422-2000 poste 3121 ou 2482 ou Freq 49.90

Marlant Halifax:

Env: 902-721-6882

HazMat: 902-427-3219

9e Escadre Gander:

Pers de service: 709-256-1703-1725

HazMat: 709-256-1703 poste 1158

14e Escadre Greenwood:

Pers de service: 902-765-5457

Opérateur: 902-765-1494

GS 5 Div C Dét St. John's:

Officier Env: 709-733-3723

HazMat: 709-733-3482

Note: * Arrêter la fuite (étape 3)

Selon les directives de la Police militaire, un véhicule ne peut être déplacé sur les lieux d'un accident où un décès a eu lieu ou des blessures graves, tant que l'enquête n'est pas terminée.

Par conséquent, il n'est peut-être pas possible d'arrêter la fuite avant d'avoir obtenu l'autorisation de déplacer le véhicule. Dans ce cas, le confinement sous le site est la seule option.



Ministère de la Défense nationale (MDN)

Services environnementaux du GS 5 Div C
302 Mackenzie Avenue
Oramocto, NB
E2V 1L2

Téléphone: 506-260-7783
Téléphone: 506-417-3416
Fax: 506-357-5255

BS 5 Div C / GS 5 Div C PROCÉDURES D'INTERVENTION D'URGENCE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Ministère de la Défense nationale (MDN)



Mise à jour: Février 2019

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT

Signaler le déversement :

Tous les déversements ou fuites (air, eau, terre, dans un immeuble), quelle qu'en soit l'ampleur, doivent être signalés aux services suivants :

Service d'incendie de la BS 5 Div CA Gagetown (en garnison) : poste 2106

Contrôle des champs de tir (dans les CTSE) : poste 3121 ou 2482, ou Fréq 49.90-

À l'extérieur de la BS 5 Div CA Gagetown : appelez le service d'incendie local ou la base de soutien la plus près (voir au verso)

Information sur l'unité :

Unité _____

□ Env U _____

Pers de service _____

Téléavertisseur de service _____

Service d'incendie local _____

EIU de l'unité de soutien _____

Renseignements requis

L'information qui suit est l'information minimale requise pour le signalement d'un déversement par l'entremise du contrôle des champs de tir ou du service d'incendie :

- Nom, grade, unité
- Numéro de téléphone
- Produit déversé
- Quantité déversée
- Emplacement du déversement/de la fuite
- Cause du déversement/de la fuite
- Préoccupations particulières

Les préoccupations particulières comprennent notamment :

- Produit s'écoule dans des fossés ou des eaux vives, des étangs, des milieux humides ou des habitats sensibles
- Produit s'écoule dans un avaloir de sol ou un collecteur d'eaux pluviales
- Déversement/fuite survenu à proximité de propriétés privées, de bâtiments publics ou d'endroits très passants
- Toute autre réaction chimique apparente
- Vous êtes incapable de contenir le déversement/la fuite
- Blessure ou préoccupations en matière de sécurité personnelle

Étapes de l'intervention

1. Sécurité

- Fermer les sources d'inflammation
- Au besoin, s'éloigner à une distance sécuritaire
- Consulter le guide des mesures d'urgence (s'il y a lieu)

2. Signaler le déversement

- Service d'incendie/contrôle des champs de tir
- Représentants d'unité

3. Arrêter la fuite si possible* (*voir au verso)

4. Confiner le produit déversé

- Utiliser la trousse de lutte contre les déversements du véhicule
- Utiliser les matériaux disponibles comme de la terre, des bûches, de l'herbe ou de la neige damée

5. Nettoyer le matériel contaminé

6. Éliminer adéquatement les matériaux

- Obtenir des conseils du service de l'environnement de la base / du bureau des déchets dangereux (coordonnées au verso)

7. Présenter un rapport écrit

- L'□ Env U doit soumettre un rapport écrit en utilisant le rapport de déversement du Service de l'environnement du GS 5 Div CA
- >0 à <100 L/kg dans les 48 heures suivant le déversement
- > 100 L/kg dans les 24 heures suivant le déversement
- Réf. DDAD 2008-3, **Gestion des problèmes et des crises**, un RII peut être exigé